

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Planning rentrée 2023

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 63
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/06/2023
Réuni le : 26/06/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le planning de la rentrée scolaire 2023

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Rentrée 2023
Le conseil d'administration adopte le planning de la rentrée 2023, les classes entrantes de 3ème, 2ndes CAP et bac Pro, BTS rentreront le lundi 4 septembre, et les élèves de 1ère et Terminale le mardi 5 septembre. Le détail de l'organisation est précisée par document joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet d'établissement

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 64
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 26/06/2023

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.401-1, L.421-4, L.421-5, L.421-14, R.421-3, R.421-20, R.421-41-3, R.421-44, R.421-55 et D.421-142,
- la proposition du conseil pédagogique pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'établissement
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 25/05/2023

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le projet d'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Projets 2023-2024

Dans le cadre des axes du projet d'établissement, le conseil d'administration adopte les projets pour 2023-2024 présentés dans le tableau joint, sous réserve des possibilités de financement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet Occit'Avenir Les femmes sous toutes les coutures

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 65

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 26/06/2023

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- l'appel à projet Occit'Avenir Region Occitanie

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le projet "Les Femmes sous toutes les coutures"

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Occit'Avenir

Le conseil d'administration adopte le projet pédagogique "Les femmes sous toutes les coutures", projet interdisciplinaire, comportant divers partenariats et intervenants, concernant toutes les sections sur deux années scolaires, dont l'aboutissement sera un défilé spectacle - restitution des projets sous différentes formes en avril 2025. Le projet fait l'objet d'une demande de financement au titre d'un projet Occit'avenir auprès de la Région Occitanie.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 66

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 26/06/2023

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Restos du Coeur

Le conseil d'administration autorise la signature de la convention de partenariat avec l'association départementale des Restaurants du Coeur relative à l'accueil en salon de coiffure de personnes défavorisées pour des prestations à des tarifs aménagés durant l'année scolaire 2023-2024.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 67
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/06/2023
Réuni le : 26/06/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

THIRIET

Le conseil d'administration autorise la signature d'une convention de partenariat avec l'entreprise THIRIET, pour l'année scolaire 2023-2024, portant sur des actions de prospection et de vente de produits alimentaires, principalement surgelés, par les élèves de Bac Pro MRC agissant comme mandataires.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 68

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 26/06/2023

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DAYNA Color Of India

Le conseil d'administration autorise la signature de la convention de partenariat avec l'entreprise Color of India pour l'année scolaire 2023-2024, une intervention pour le "soin et beauté du cheveu et du cuir chevelu au naturel" est prévue au 1er trimestre, les frais s'élèvent à 250 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 69
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/06/2023
Réuni le : 26/06/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Erasmus EnsSup
Le conseil d'administration autorise la signature de la convention de subvention avec l'Agence Erasmus+ France sous un format dématérialisé pour le projet déposé au titre des mobilités de l'enseignement supérieur afin de favoriser les stages à l'étranger des étudiants en BTS Tourisme lors de leur période de stage long en première année.
La subvention de 33 325 € porte sur le financement possible de 13 mobilités étudiantes. et 3 mobilités de personnels.
Le document portant convention de subvention n'est pas disponible.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 70
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/06/2023
Réuni le : 26/06/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Erasmus SESAME

Le conseil d'administration autorise sur le principe la signature de la convention de subvention Erasmus+ avec le Rectorat, porteur de consortium, concernant le projet SESAME, projet relatif au financement de mobilités de l'enseignement professionnel, pour l'année 2023-2024.

Le nombre de mobilités sollicitées est de 15, à destination de l'Espagne, du Portugal, de la Belgique. Les mobilités devraient être organisées en juin 2024.

Le détail du financement sera communiqué ultérieurement avec la convention.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Logements 2023-2024

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 71
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/06/2023
Réuni le : 26/06/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne un avis favorable à l'affectation des concessions de logement 2023-2024

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Logements 2023 2024

Le conseil d'administration donne un avis favorable à l'affectation des concessions de logement pour 2023-2024 selon le tableau joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 72

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 26/06/2023

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

LECLERC Lescure

Le conseil d'administration autorise la signature de la convention avec l'entreprise SAS Sadam/ Leclerc Lescure portant sur des opérations de partenariat impliquant les élèves des sections Bac Pro MRC et Esthétique.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 73

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 26/06/2023

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :6,75 Quotité de travail :50,75, 100% Mission confiée :Surveillance- Internat

Rémunération :au smic Origine du financement :Etat MEN

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 74

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 26/06/2023

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Libellé de la délibération :

Objets confectionnés 2023 2024

Le conseil d'administration adopte les tarifs des objets confectionnés pour l'année scolaire 2023-2024 selon les documents joints pour les sections d'enseignement professionnel Esthétique, Mode, Coiffure et PSR

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 75

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 26/06/2023

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tarifs divers

Le conseil d'administration adopte les tarifs divers (locations, photocopies, dégradations) pour l'année 2023-2024 selon le document joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 76
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 26/06/2023

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Séville , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Séville BTS

Le conseil d'administration adopte le projet de voyage pédagogique facultatif à Séville pour la section BTS Tourisme au mois de mars 2024. Le budget prévisionnel prévoit un montant de participation des familles de 287,53 €, avec un don de l'association Tarn Travel de 1200 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 77
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 26/06/2023

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Paris

Le conseil d'administration adopte le projet de voyage pédagogique facultatif à Paris pour la section Terminale Bac Pro Métiers du Commerce, du 12 au 16 février 2024, sur le thème "Le commerce à Paris- découverte des magasins à Paris". Le budget prévisionnel prévoit un trajet en train dont le montant est estimé et un hébergement en auberge de jeunesse. Le montant de la participation des familles est arrêtée à 249,64 €, l'association 2AT2L fera un don pour contribuer au financement du voyage avec un montant pour la part accompagnateur dépassant le maximum fixé par la charte des voyages (acte 73 CA du 30/06/2022).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement du Service Restauration Hébergement Modification

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 78

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 26/06/2023

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement du Service Restauration Hébergement Modifié

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Règlement SRH

Le conseil d'administration adopte les modifications du règlement du service restauration hébergement : l'ajout de la catégorie "apprenti" et le fait que les internes devront désormais réserver le repas de midi afin d'améliorer la prévision des effectifs.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acquisition et aliénation des biens

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 79
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/06/2023
Réuni le : 26/06/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Sorties d'inventaire
Le conseil d'administration autorise les sorties d'inventaire d'un ensemble de biens immobilisés (mobilier, outillage, matériel informatique, logiciels...) anciens, vétustes et/ou hors d'usage, et totalement amortis.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 80
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 26/06/2023

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2023

Numéro de la DBM : 7

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM n°7

Le conseil d'administration adopte la décision budgétaire modificative relative à l'affectation de la dotation complémentaire de fonctionnement attribuée par la Région au titre de la viabilisation. D'un montant de 66 734 €, elle est répartie au service ALO, domaine Viabilisation, sur les lignes correspondant aux dépenses de gaz et d'électricité.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0